



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB

P.V. AEDCI 12

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 08 décembre 2014

Ordre du jour :

1. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen
2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2014
3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 29 novembre au 5 décembre 2014
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Gilles Baum (remplaçant de M. Eugène Berger), M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen (remplaçante de M. Claude Wiseler), M. Fernand Kartheiser, M. Marcel Oberweis (remplaçant de M. Marc Spautz), Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes

M. Georges Bach, Mme Mady Delvaux, M. Frank Engel, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Charles Goerens, Mme Viviane Reding, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Entrevue avec les membres luxembourgeois du Parlement européen

Le Président de la commission rappelle l'intention de la commission d'organiser

une entrevue avec les députés européens après chaque semaine de session plénière du Parlement européen à Strasbourg. Il informe ensuite que l'amélioration du dialogue interinstitutionnel était le sujet principal de la réunion de la COSAC les 1^{er} et 2 décembre à Rome. Dans ses conclusions, la COSAC propose d'introduire la possibilité pour les Parlements nationaux de lancer des initiatives au niveau européen. La COSAC propose par ailleurs que le Parlement européen réagisse aux avis politiques des Parlements nationaux. Un certain nombre de Parlements nationaux se sont donnés des procédures pour faire le suivi du semestre européen et de la gouvernance économique respectivement des négociations sur les traités de libre échange. Le Président de la commission propose de procéder à une évaluation de l'aide-mémoire conclu avec le gouvernement sur le traitement des dossiers européens. Un autre sujet discuté au sein de la COSAC était la demande d'exclure les dépenses publiques liées à la mise en œuvre des programmes cofinancés par le fonds structurel et le fonds d'investissement européen du calcul des déficits structurels du pacte de stabilité et de croissance.

M. Georges Bach fait savoir que les sujets du quatrième paquet ferroviaire et des droits des passagers deviendront d'actualité après la publication du programme de travail de la Commission européenne. Il s'avère que la Commission du Développement durable a récemment débattu sur le quatrième paquet ferroviaire.

M. Bach fait aussi savoir que la Commission européenne vient de présenter son rapport sur l'examen annuel de la croissance ainsi que sur les initiatives dans le cadre du semestre européen. Il propose de se coordonner dans ce domaine. Le Président de la commission ajoute que l'ESO (« european semester officer ») pour le Luxembourg est Mme Christine Mayer. Mme Delvaux fait observer que les Commissaires Moscovici et Thyssen ont annoncé d'introduire de nouveaux indicateurs du domaine social, ce qui pourrait s'avérer très intéressant.

M. Frank Engel informe sur les suivis de l'affaire « Luxleaks ». Le seuil de signatures pour instaurer une Commission d'enquête au Parlement européen n'a pas été atteint. La Commission économique et monétaire fera deux rapports : l'un sur la pratique du « tax-ruling » dans les différents Etats membres, l'autre sur une conception européenne de la fiscalité sur les entreprises. Il ressort de la discussion sur ce sujet qu'au niveau européen, la pression est grande pour arriver à un standard commun de fiscalité. M. Claude Turmes ajoute que certaines initiatives ne nécessitent pas l'unanimité, mais peuvent être mises en œuvre par une majorité qualifiée. Tel est le cas par exemple pour les « country by country reports » et leur extension éventuelle sur les multinationales. La pression sur le Luxembourg augmentera avec la publication de nouveaux documents, d'une part, et au moment de la présentation des conclusions de la Commission européenne sur les cas Fiat et Amazon, de l'autre.

M. Turmes fait observer que la publication du programme de travail de la Commission européenne mettra fin à la période de transition entre la Commission Barroso II et la Commission Juncker. Dans les coulisses, certains préconisent que l'Union européenne devienne moins active dans le domaine législatif, notamment en ce qui concerne l'environnement. Or, un abandon des initiatives législatives dans ce domaine serait contreproductif. Sur la base du programme de travail, les priorités pour la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015 peuvent être identifiées. M. Bach ajoute que dans le cadre de la simplification de la

législation, il faudra également veiller à ce que les critères sociaux soient maintenus. Il s'avère que le programme de travail de la Commission européenne sera analysé au sein des commissions sectorielles de la Chambre des Députés.

Mme Delvaux-Stehres souligne l'importance de ratifier dans les meilleurs délais la Convention sur la violence contre les femmes. Le Président de la commission fait savoir qu'une liste des Conventions non ratifiées par le Luxembourg a été communiquée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

En réponse à l'intervention d'un membre de la commission, M. Turmes explique que le plan de réinvestissement constitue un revirement de la politique d'austérité vers une politique plus équilibrée. Le modèle présenté par M. Juncker se place dans le cadre de l'évolution de la Banque européenne d'investissement (BEI) depuis 2009. Une augmentation du capital de la BEI a été effectuée en 2010. Une nouvelle augmentation du capital de la BEI étant politiquement exclue, le modèle Juncker prévoit un fonds de garanties ne touchant pas le capital de la BEI, combiné avec des prêts. Ce modèle répond au souci de la BEI de ne pas perdre sa cotation de « triple A ». 16 milliards d'euros du fonds proviendront du budget de l'Union européenne, 5 milliards d'euros des réserves de la BEI. Ces 21 milliards d'euros servent de garantie pour un prêt, auprès de la BEI, de 60 milliards d'euros. Cette somme pourra soutenir des projets d'investissements précis, dont la part de la BEI se limitera à 20%. Les investissements ainsi générés peuvent donc atteindre 300 milliards d'euros. En janvier, une proposition de règlement de la Commission européenne sera discutée pour amender le budget. Apparemment, 3 milliards d'euros seraient imputés au budget de la recherche, ce qui ne trouvera pas l'accord de tous. Le détail du financement des 16 milliards d'euros n'est donc pas encore acquis. Par ailleurs, la BEI devra créer plusieurs centaines d'emplois pour faire le « screening » des projets d'investissement. La répartition des projets sur les Etats membres ne sera visible qu'une fois ce travail accompli. La proposition Juncker exclut par ailleurs un « retour géographique » des rétributions dans les mêmes pays. M. Bach souligne l'effet positif de la sécurité des investissements du plan Juncker. Il donne à considérer que la poursuite des programmes de réformes auxquelles certains Etats membres se sont engagés pourra devenir une condition pour pouvoir profiter du paquet d'investissement européen. M. Engel fait savoir qu'au départ, le budget européen 2015 aura un déficit de 25 milliards d'euros dû au fait que des engagements financiers ne sont pas respectés par tous les Etats membres. Dans ce contexte se poserait également la question des ressources propres de l'Union européenne.

M. Engel fait observer que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne se limitera en pratique à quatre mois si l'on déduit les mois de juillet et août (vacances d'été). Il recommande de ne pas surcharger le programme. Le Président de la commission informe qu'il demandera au Ministre des Affaires étrangères et européennes de présenter les priorités de la Présidence en janvier ou février 2015. La Chambre des Députés organisera par ailleurs des conférences interparlementaires au cours de la Présidence, ce qui demandera des efforts de la part des députés.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2014

Le projet de procès-verbal est adopté.

3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 29 novembre au 5 décembre 2014

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur pour le document COM(2014)712.

4. Divers

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions de la commission. Il s'accordera avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur une date pour évacuer la motion de M. Serge Urbany sur la reconnaissance de l'Etat de Palestine.

Luxembourg, le 11 décembre 2014

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel